

- **CONTRE-INDICATIONS:**

- Traumatisme récent du pied (*fracture, entorse, plaie...*)
- Troubles circulatoires (*phlébites, artérite, thrombose*)
- Troubles cutanés du pied (*mycose, verrue...*)

La réflexologie ne se substitue en aucun cas à l'avis d'un médecin. C'est une technique douce et naturelle qui soutient et complète les soins médicaux et paramédicaux en prenant en compte l'équilibre corporel, énergétique et émotionnel de la personne, mais il ne s'agit pas un acte médical ni de kinésithérapie (loi du 30 avril 1946, aux décrets n°60665 du 4 juillet 1960, à l'article L.489 du code de santé publique et au décret n°96979 du 8 octobre 1996).